



CH-3003 Berne

OFSP;

POST CH AG

Aux membres de la CDS

Numéro du dossier : 734.4-2/7/5
Berne, le 26 août 2022

L'ambulatoire avant le stationnaire : information de l'OFSP sur l'harmonisation et l'extension de la liste de l'annexe 1a OPAS

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,

Fin mai, l'OFSP a publié le rapport d'évaluation de l'Institut des Hautes études en administration publique (IDHEAP) sur la réglementation « L'ambulatoire avant le stationnaire » dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)¹. Il y est notamment recommandé de tenir une liste uniformisée des interventions à réaliser en ambulatoire en Suisse. La disparité des listes actuelles de la Confédération et des cantons engendrerait un surcroît de travail administratif inutile non seulement pour les fournisseurs de prestations et les assureurs, mais aussi pour les cantons.

Comme l'OFSP l'a indiqué dans sa prise de position² sur le rapport d'évaluation, il a examiné une harmonisation et une extension de la liste des interventions devant être effectuées en premier lieu en ambulatoire dans l'annexe 1a OPAS. Il nous est important de vous informer suffisamment tôt que l'office est arrivé à la conclusion qu'il serait judicieux d'aligner cette liste sur la liste des 19 groupes d'interventions des cantons au 1^{er} janvier 2023. Il préparera donc un dossier à l'intention de la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP). Si cette extension est recommandée par la CFPP, et sous réserve de la décision du Département fédéral de l'intérieur (DFI), l'adaptation correspondante pourrait être réalisée au 1^{er} janvier 2023. Il n'est pas prévu de consulter explicitement les cantons et les associations professionnelles à ce sujet. Les interventions qui sont mentionnées dans la liste cantonale des 19 groupes d'interventions ayant déjà fait leurs preuves dans 14 cantons. Dans les cantons concernés, des discussions ont été menées avec les sociétés de

¹ Lien site internet de l'OFSP: <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/e-f/evalber-kuv/2022-evaluation-ambulant-vor-stationaer-executive-summary.pdf.download.pdf/2022-executive-summary-evaluation-ambulatoire-avant-stationnaire-f.pdf>

² Lien site internet de l'OFSP: <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/e-f/evalber-kuv/2022-evaluation-ambulant-vor-stationaer-stellungnahme.pdf.download.pdf/2022-stellungnahme-bag-evaluation-ambulant-vor-stationaer-d.pdf>

Office fédéral de la santé publique OFSP
Secrétariat
Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne
Tél. +41 58 469 17 33
elgk-sekretariat@bag.admin.ch
<https://www.bag.admin.ch>



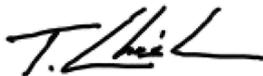
discipline médicale et les fournisseurs de prestations avant l'introduction et des consultations ont eu lieu. De plus, les parties prenantes interrogées dans le cadre de l'évaluation se sont également prononcées en faveur d'une adaptation de la liste de l'annexe 1a OPAS en fonction des listes cantonales.

En outre, un échange informel a eu lieu entre l'OFSP et les représentants des cantons responsables de AvS, le 30 juin 2022. L'objectif était d'entendre l'avis des cantons sur l'harmonisation et l'extension de la liste de l'annexe 1a OPAS et de connaître leurs projets pour la suite. Les représentants des cantons se sont prononcés en faveur d'une harmonisation et, en priorité, pour une extension de la liste de l'annexe 1a OPAS à celle de la liste cantonale des 19 groupes d'interventions au 1^{er} janvier 2023.

Nous avons également appris que certains cantons pionniers préparent déjà pour le 1^{er} janvier 2023 une extension supplémentaire de la liste avec de nouvelles interventions. Si l'extension cantonale prévue était mise en œuvre, l'harmonisation recommandée ne pourrait avoir lieu que de manière limitée. L'OFSP est disposé à planifier d'autres développements en échange et en coordination étroite avec les cantons pionniers. Sous réserve de l'approbation du DFI, une extension correspondante dans l'annexe 1a OPAS semble possible au 1^{er} janvier 2024.

En restant tout naturellement à votre disposition pour d'autres renseignements et en vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la santé publique



Thomas Christen
Directeur suppléant OFSP / Responsable
de l'Unité de direction Assurance maladie
et accident

Copie à:

- FMH
- FMCH
- curafutura
- santésuisse
- H+
- CTM